Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20130626-2013-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication: 01/07/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2013

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance: Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants: 24

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Geneviève FLEURY.

Procurations: Jean-Pierre ROUILLON à Jean-Pierre FRANOUX,

Francine PIERRE à Daniel THOMASSIN, Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,

Samia MESSALTI à Bertrand KLING, Bernard BRAUN à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation: 20 juin 2013

N°2013-055

Objet : Marché de services de communications électroniques - Avenant n°1 au lot n°3 Téléphonie mobile, abonnements, services et communications.

Rubrique: 1.1

Rapporteur: Jean-Pierre FRANOUX

Par délibération n° 2012-017 en date du 8 mars 2012, la Ville de Malzéville a adhéré au groupement de commandes pour les services de communications électroniques dont la Communauté Urbaine du Grand Nancy est le coordonnateur.

Le lot n°3 "Téléphonie mobile, abonnements, services et communications" a été notifié le 4 janvier 2013 à la société Orange France sise 1 avenue Nelson Mandela à Arcueil (94 745).

Dans le cadre de mesures de rationalisation de ses structures, le Groupe France Télécom Orange a décidé d'intégrer les activités d'Orange France dans France Télécom par la réalisation d'opérations de fusion simplifiées.

Il convient par conséquent de conclure un avenant de transfert du marché de Orange France, ancien titulaire vers la société France Télécom, nouveau titulaire.

Après avis favorable de la Commission Finances du 11 juin 2013,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

Jean-Pierrer FRANOUX

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché de services de communication électronique.